Délégation départementale d'Eure-et-Loir

Préfecture d'Eure-et-Loir

Département Santé Environnement et Déterminants de Santé





Affaire suivie par : SECTEUR B - DD28- 02-38-77-33-78

résultats à afficher en mairie

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTE COM BONNEVALAIS

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLIERS ST ORIEN

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE TRIZAY LES BONNEVAL

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SANCHEVILLE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE PRE ST MARTIN

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE PRE ST EVROULT

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE NEUVY EN DUNOIS

MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST MAUR SUR LE LOIR

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FLACEY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DANCY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BULLAINVILLE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BONNEVAL

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM COM DU BONNEVALAIS

Prélèvement	00120513	Commune	BONNEVAL
Unité de gestion	0433 COM COM DU BONNEVALAIS	Prélevé le :	mardi 26 septembre 2023 à 10h02
Installation	TTP 003548 ST° DENITRATATION PEST MEROGER	par:	A-B
Point de surveillance	P 0000003927 STATION DE TRAITEMENT DE MEROGEF	Type visite:	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APRES MELANGE		·

Mesures de terrain	R	tésultats	Limites of inférieure	de qualité supérieure	Référence inférieure	s de qualité supérieure
Température de l'eau pH Chlore libre Chlore total	18.4 7.5 0,36 0.38	°C unité pH mg(Cl2)/L mg(Cl2)/L			6.50	25.00 9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901								
Type del'analyse : 28X	Code SISE de l'analyse : 00126432	Référence laboratoire : LSE2309-37459						
PESTICIDES TRIAZINES								
Atrazine	<0.005 µg/L	0.10						
MÉTABOLITES PERTINENTS								
Atrazine déséthvl	<0.005 µg/L	0.10						

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00120513)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 17 janvier 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE